

**SCP Stéphane VOGLIMACCI  
NOTAIRE ASSOCIE  
20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE BONIFACIO**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **3 août 2023**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, par :

Mme Isabelle Marie Paule TERAZZONI, demeurant à MARSEILLE 5ÈME ARRONDISSEMENT (13005) 130 boulevard Chave, Née à TAZA (MAROC) le 14 janvier 1950.

Désignation des biens :

Dans un ensemble immobilier cadastré Section AC, n°198, Lieudit RUE DU CLOCHER, pour une surface de 93ca, le lot de copropriété suivant : Lot numéro cinq (5).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : voglimacci@notaires.fr  
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**